



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

Communiqué de presse

Pour l'UPJ, si les terrains de golf ne sont pas concernés par l'application de la loi Labbé au 1er janvier 2017, il est néanmoins temps que l'AGREF prenne part à la discussion

Le 29 novembre 2016 – A l'occasion de la « Green Golf Convention », l'Association Française des Personnels d'Entretien de Terrains de Golf (AGREF) recevait Jacques My, Directeur Général de l'UPJ pour faire le point sur la réglementation actuelle encadrant les produits phytosanitaires pour l'entretien des golfs. Ces derniers sont-ils concernés par l'interdiction des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017 ?

Les intendants et responsables des golfs et de l'entretien des gazons craignaient de devoir appliquer leurs objectifs, à savoir le « zéro pesticide », avant même de s'être entendus sur des solutions pérennes et adaptées au gazon et à l'environnement à l'horizon du 1^{er} janvier 2017. Or, les golfs **ne rentrent pas dans le champ d'application de la loi Labbé**, qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

En revanche, pour Jacques My, les personnels d'entretien des golfs sont clairement soumis à l'**arrêté du 12 septembre 2006** relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à celui du **27 juin 2011** relatif à l'interdiction de certains produits dans les espaces publics, notamment les espaces verts et terrains de sport. Ces deux arrêtés sont **actuellement en cours de révision** pour cause de non notification avant publication auprès de la Commission Européenne.

Jacques My recommande à l'AGREF de **prendre position**, afin d'**amorcer une délimitation franche** entre la législation restrictive du secteur agricole et celle des jardins. « *Il est temps que les décisions concernant les JEVI (Jardin, Espaces Végétalisés et Infrastructures), se prennent avec les acteurs du secteur et non pas avec le monde agricole* », précise-t-il.

« Je tiens à rassurer les intendants du golf en réaffirmant que, malgré les contraintes réglementaires, les sociétés continueront d'investir dans la recherche pour de nouvelles solutions pour l'entretien des gazons sportifs », conclut Jacques My.

Petit tour d'horizon : les parcours de golf

Le parcours de golf offre un environnement privilégié et un cadre naturel. C'est un milieu sensible qui nécessite des soins particuliers, ainsi, la connaissance du milieu est le point de départ essentiel d'un **entretien raisonné**. La qualité du gazon va influencer sur celle du sol, c'est pourquoi les responsables techniques et exploitants ont à cœur de **favoriser une utilisation de produits homologués « gazon »** pour l'entretien des golfs, ainsi que des engrais destinés à ne couvrir que les besoins du gazon dans un souci de **respect constant des règles strictes**.

A propos de l'UPJ :

L'UPJ, Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics, est l'organisation professionnelle de référence en matière de jardins et d'espaces publics. Créée en 1944, l'UPJ regroupe aujourd'hui 31 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des amendements organiques, des supports de culture (terreaux), des engrais, et des biocides. **La mission première de l'UPJ est de sensibiliser les jardiniers professionnels et amateurs à un jardinage responsable.** Un jardinage responsable passe par l'utilisation de produits d'entretien et de soins de jardin adaptés, à la bonne dose, au bon moment, et dans le respect de la santé des jardiniers et de l'environnement. **L'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits naturels et les techniques complémentaires** dans la gestion des espaces verts ou dans les pratiques de jardinage. **Cette fédération professionnelle est, de longue date, un partenaire engagé auprès des pouvoirs publics** et de l'ensemble des parties prenantes.

Pour plus d'informations contacter :

Contacts Presse A+ Conseils :

Christelle Alamichel

01 47 27 00 14

06 31 09 03 83

christelle@aplusconseils.com

Claire-Anne Brulé

01 47 27 00 14

06.30.86.41.29

claireanne.aplusconseils@gmail.com